Image not found or type unknown

succession et frais de negociation

Par **manuel1980**, le **06/04/2013** à **10:55**

Bonjour,

je voudrais acheter une maison, c'est une succession, il y a 3 héritiers:

- un frere (45% du prix de la maison)
- une soeur (45% du prix de la maison)
- un demi frere (10% du prix de la maison)

la vente de la maison a été confiée à un notaire.
Est ce que je peux visiter la maison avec un des heritiers (le frere) et faire un compromis de vente entre particulier ?

Une fois que la succession a été signé, est ce qu'il peut reclamer les clefs de la maison au notaire ?

Si je me mets d'accord sur un prix avec le frere, lui faut'il l'accord des autres héritiers (ou juste sa soeur) ?

Merci d'avance.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés